



Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine

Beauregard - 35630 Saint Symphorien

Assemblée Générale du SAMEDI 15 AVRIL 2023

RAPPORT MORAL et D'ACTIVITE

André DOUARD,
Président FDC 35

Mesdames, Messieurs,

L'Assemblée générale 2022 a été marquée par le renouvellement du Conseil d'administration de votre Fédération.

Dans la suite de ces élections, le Bureau de votre fédération a lui aussi été modifié comme suit :

- Secrétaire : Marcel Pincet
- Trésorier adjoint : Louis René Segouin
- Trésorière : Christine Loriault
- Vice-Présidents : Patrick Lahaye et Patrick Gallée

N'oubliez pas que vos élus constituant le Conseil d'administration sont des chasseurs comme vous tous, représentant nos diverses organisations et modes de chasse, et que par conséquent sont confrontés aux mêmes problématiques que vous pouvez rencontrer et c'est dans ce sens qu'ils œuvrent en permanence, je vous invite, autant que de besoins, à vous rapprocher d'eux, car c'est le Conseil d'administration qui propose et débat des orientations politiques de notre fédération de chasse. J'en profite pour vous assurer de la sincérité de leur engagement à défendre et promouvoir la chasse.

Le renouvellement des élus s'est aussi accompagné d'un renouvellement des équipes, renforcement nécessaire de notre service administratif :

- avec l'arrivée de Mme Rozenn Gorju,
- départ en retraite de notre directeur Yves Desmidt, que je tiens à remercier ici, en votre nom à tous, pour son engagement durant ces années au service de la Fédération et des chasseurs d'Ille et Vilaine. Yves a été remplacé par Stéphane Le Gros, ici présent.

De nombreux changements donc, et une volonté d'être à votre écoute, à votre service afin de mettre en œuvre une simplification de l'approche de la chasse dans le département pour que notre loisir reste toujours un plaisir.

Un plaisir aux contours malgré tout très encadrés. Nous connaissons tous le contexte de la **sécurité à la chasse** dans le département et le drame que nous avons vécu collectivement et auquel nous pensons souvent.

Ce contexte local est débordé par une approche nationale qui met la chasse sous le feu des projecteurs encore trop régulièrement. Nous devons tout mettre en œuvre pour éviter les accidents mais cela ne doit pas être le prétexte des anti-tout pour attenter à la chasse. Les propositions de loi se multiplient, encore celle du 6 avril dernier à l'Assemblée, une autre en cours au Sénat, des propositions de la Ministre, ...

En mal de lumière pour les uns, de reconnaissance pour les autres, nos politiques y vont de leurs propres voies, sans prendre en compte le pragmatisme et la nécessité du terrain, proposant souvent des mesures qui n'ont pas pour but final la sécurité, mais pour objet de cliver d'avantage la société et de dérouler leur logique anti-tout.

Nous remercions les élus départementaux, sénateurs et députés, qui nous soutiennent pour trouver de vraies pistes de travail et ici particulièrement Thierry BENOIT qui accepte de me prendre au téléphone.

Car oui, nous devons encore évoluer en matière de sécurité, tant vers les chasseurs que pour les non-chasseurs, car c'est là qu'on nous attend.

A y regarder de plus près, sans attendre l'action de nos gouvernants, au niveau national nous avons fait baisser les accidents de manière importante, en nous mobilisant et agissant sur la mise en place de règles sécuritaires dans nos pratiques sur 20 ans.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes, toutefois ne baissons pas la garde, au contraire, accentuons la rigueur dans l'organisation de nos chasses, encore trop de mauvais gestes sont commis, nous faisant craindre le pire, nous y travaillons au niveau du département.

Notre schéma départemental de gestion cynégétique s'est déjà fortement renforcé en la matière l'an passé. Nous aurons sans doute à le retoucher un peu. En effet, un rendez-vous est pris près de Monsieur le Préfet la semaine prochaine afin, entre autres, d'aborder cette thématique, mais je rappelle que la liste des mesures obligatoires est déjà longue et que les responsables de chasse ont toute latitude pour en ajouter en fonction des configurations locales.

Nous avons aussi instauré la **Commission de sécurité**. Son fonctionnement n'est pas des plus simples car aujourd'hui notre marge de manœuvre en matière de prévention reste réduite. Cependant, nous avons souhaité avancer rapidement car nous connaissons l'attente des responsables de chasse en la matière. Nous avons déjà réuni deux fois cette Commission de sécurité. Ses avis sont précieux et vont permettre d'éclairer les décisions à prendre ou à proposer à notre Administration de tutelle. Je ne décrirais pas les cas particuliers auxquels nous avons déjà été confrontés, par contre, chacun d'entre eux permet de dégager et de mettre en lumière les problématiques auxquelles nous sommes confrontés et de tirer de grands enseignements généraux.

- ✓ Le premier d'entre eux : vous ne devez en aucun cas lésiner sur les consignes de sécurité. Si le cahier de battue liste bien les consignes de base, il est clair que chaque territoire doit intégrer des mesures complémentaires qui lui sont propres, fonction de son contexte géographique et de son mode de chasse.

Le rappel clair et net des consignes de chasse, est une nécessité absolue, le rappel des consignes sur place par les chefs de ligne tout autant. Beaucoup d'incidents voire d'accidents peuvent encore être évités par la simple analyse du contexte du tir et la bonne information des tireurs.

La responsabilité de l'incident est rarement unique et celle-ci sera recherchée en cas de problème. La Commission sécurité dédouane en cela les responsables des territoires en reportant une partie de la responsabilité sur la fédération, et, in fine, sur son président, à qui il incombe désormais de prendre les bonnes décisions et je vous invite vivement à ne surtout pas être laxistes en termes de sécurité, même si je sais la difficulté parfois vis-à-vis de proches.

- ✓ Pour autant, deuxième enseignement : la fédération a peu de pouvoirs en matière de prévention. En matière individuelle, elle peut demander à Monsieur le Préfet ou au Directeur de l'Office Français de la Biodiversité de suspendre le permis de chasser d'une personne, elle peut aussi suspendre de chasse une personne sur une ACCA.

En matière d'organisation des territoires nous avons peut-être un peu plus de latitude en utilisant les clauses particulières des plans de chasse et de gestion.

Quoiqu'il en soit, pour que la Fédération puisse jouer pleinement son rôle, il nous faudra réfléchir aux compétences et aux modalités qui sont nécessaires.

- ✓ Enfin, dernier enseignement : la prise de conscience individuelle du danger que représente l'arme à feu n'est pas encore totalement suffisante. Nous souhaitons accélérer la formation décennale de sécurité, en creusant notamment la possibilité de la formation en visio pour nos chasseurs habitants dans les autres départements.

Nos opposants jouent aujourd'hui sur la sensiblerie accidentogène près du grand public, près à verser une larme. Chacun sait que ces gens-là, sur beaucoup de sujets à défaut de convaincre, utilisent la peur et l'interdiction.

A ce jour, nous avons formé 3 243 personnes soit un chasseur sur 4 prenant son permis dans le département. Nous souhaitons aussi mettre rapidement en place une formation des responsables de battue et des chefs de ligne, mais, au vu des annonces de Madame la Ministre, nous sommes contraints d'attendre le cadre national.

Autre commission, qui à vue le jour, la **Commission conciliation**. Elle vise essentiellement à faciliter les discussions entre les territoires qui seraient en désaccords sur des parcelles de chasse ou des enclaves. Là encore notre rôle est ingrat puisque nous essayons de trouver des arrangements entre des personnes qui parfois ne souhaitent pas du tout s'entendre. Nous faisons au mieux pour trouver une harmonie et faire en sorte que certaines des questions qui parasitent la vie de nos responsables de chasse soient résolues, en tout état de cause, éviter les procédures judiciaires.

Comme vous l'expliquera certainement Francis Poirier dans son intervention à venir, ces deux Commissions sont faites pour vous. N'hésitez pas à les saisir lorsque vous rencontrez des problématiques. Nous essayerons de vous apporter un maximum de solutions et chacune de vos questions nous aide à progresser.

Cette nécessaire sécurité à la chasse et la pression qui s'en suit, ne sont-elles pas intimement liées au développement des populations de grand gibier ? Sans doute, au regard des munitions utilisées. Rappelez-vous en 2000, 800 sangliers prélevés en Ille et Vilaine, aujourd'hui 5 000, soit un minimum de 30-35 000 balles tirées, cela doit nous faire réfléchir et je ne parle pas des autres espèces, parfois elles aussi tirées à balles.

Interrogeons-nous, non pas sur les balles qui sont dans l'animal, mais plutôt sur toutes celles à côté ?

Elles sont passées où ?

Quoiqu'il en soit, **les populations de grand gibier** se portent au mieux en Ille et Vilaine.

Le cerf, tout d'abord, pour lequel un choix de maîtrise des populations a été opéré. La hausse des attributions a permis de revenir dans un niveau qui semble plus conforme aux attentes de nos partenaires agricoles, forestiers et aux capacités de financement des dégâts des chasseurs. Certes, avec 124 grands animaux réalisés cette saison sur le massif de Paimpont, le taux de prélèvement apparaît faible (65 %) mais il est conforme à la volonté de tous. Reste à trouver les bons niveaux d'attributions pour stabiliser les choses.

Le chevreuil continue son développement. Le record de prélèvements est battu avec 6 638 animaux prélevés et un taux de prélèvements lui aussi record de près de 95 %. Les consignes sont d'ouvrir les attributions, mais vos demandes restent très raisonnables. Il faut aujourd'hui pour cette espèce parvenir à une gestion équilibrée, privilégiant un tir axé sur les trois tiers, un tiers de jeunes de l'année, un tiers de brocards et un tiers de chevrettes.

Le sanglier est-il en train de devenir notre fonds de chasse ? 4 933 sangliers prélevés cette saison. Cette espèce nous pose beaucoup de questions. Ne nous cachons pas, nous souhaitons le chasser, cependant l'espèce est maline, intelligente même, au point qu'elle utilise habilement les moindres failles pour échapper à nos prélèvements. Les zones peu chassables ou dangereuses à chasser deviennent des refuges que nous aurons bien du mal à maîtriser.

Ne nous laissons pas déborder, car malheureusement l'addition est salée. Nous sommes aujourd'hui les seuls à assumer les dégâts de grand gibier et nous sommes, seuls, dans l'obligation d'indemniser les dégâts agricoles. Cela n'est pas toujours évident pour chacun, cependant lorsque la Fédération paye les dégâts, elle n'a d'autres choix que de se retourner vers vous, les chasseurs et responsables des territoires, pour collecter les sommes nécessaires. Avec 463 176 € versés aux agriculteurs lors de la saison 2021/2022, nous avons battu là encore un record départemental. Est-il glorieux ? En tout cas il est inquiétant.

Certes, l'augmentation est liée en grande partie à l'augmentation du prix des denrées agricoles, liée à la crise mondiale. Cependant, les hectares détruits, 255 pour la saison 2021/2022, dépassent les seuils connus dans le département. Peut-il en être autrement au vu des populations de sangliers ? je vous le demande ? Etes-vous prêts à payer ces augmentations ? Autre question qui mérite d'être posée, mais je crois connaître la réponse.

Nous avons dû, une nouvelle fois, nous adapter et réfléchir à la meilleure solution possible pour tenter, avec le plus de justesse et d'équité possible, de collecter les contributions grand gibier. La proposition qui vous est faite est de ne pas jouer sur le montant des bracelets mais de reporter l'augmentation sur la contribution territoriale afin de responsabiliser les territoires en cause. Une contribution territoriale à deux niveaux :

- l'un de base pour l'ensemble des territoires du département, représentant en grande partie une solidarité.
- le deuxième niveau, vise uniquement les unités de gestion en déséquilibre, c'est-à-dire celles sur lesquelles la note de dégâts dépasse de 10 000 € les recettes actuelles.

Trois unités de gestion sont concernées cette année : La Minette, Chevré aux portes de Rennes et l'Unité de Brocéliande Paimpont. Nous ne pouvions faire porter ces sommes sur l'ensemble du département. Bien sûr, localement, les sommes demandées vont paraître importantes, mais elles ne sont pas encore à la réalité car nous avons décidé de mobiliser une partie de nos réserves.

Bien entendu, cette mobilisation est ponctuelle et il faudra assumer les dégâts à venir. La tendance de ceux-ci, comme celle des populations de sanglier peuvent s'avérer inquiétantes.

Le **système d'indemnisation des dégâts** est à bout. Les chasseurs ne peuvent plus être tenus responsables de populations qu'ils ne maîtrisent pas. Nous en avons un bon exemple dans le département avec les sangliers installés dans la réserve de la baie du Mont Saint Michel et qui sortent de nuit faire des dégâts dans le secteur des Polders.

Les discussions sont engagées au niveau national. Le Président de la République a accordé, dans le cadre du plan de résilience, une aide exceptionnelle à la prise en compte du surcoût du prix des denrées. Votre fédération a touché au mois de décembre 2022, 106 696 €. Nous devons encore retoucher un solde soit 6 454 €.

Cette aide est le début d'une évolution des choses, la Fédération Nationale des Chasseurs a signé avec la Profession Agricole un accord le 1^{er} mars dernier pour faire évoluer la réglementation.

Dans le même temps, le gouvernement s'est engagé avec la FNC pour un plan d'accompagnement avec une évolution sur 3 ans du dossier d'indemnisation des dégâts agricoles.

Attention, ces accords ne sont pas anodins. Ils nous imposent de nouvelles choses et nous proposent aussi de nombreuses évolutions. Nous aurons à décider rapidement de ce que nous allons devoir retenir ou pas parmi la boîte à outils sangliers qui va être mise à notre disposition : élargir la période de chasse, tirer autour des parcelles en cours de récolte, organiser des points d'appâtage, revoir nos modalités d'agrainage de dissuasion...

Nous prenons les devants en engageant avec l'Administration départementale une stratégie de chasses particulières en avril et mai pour préserver les semis de maïs. Nous accompagnons l'avancement connu dans le développement des cultures en proposant l'ouverture des battues sanglier au 1^{er} août sur l'ensemble du département, mais cela n'est qu'un début, nous en discuterons, mais avec une attention particulière, nous voulons rester des chasseurs, pas des régulateurs. Nous jouons bien entendu notre rôle de régulateur lorsque le besoin s'en fait sentir, mais nous revendiquons notre plaisir de chasser, la chasse reste un loisir, encadré certes, mais non contraint.

Un loisir et un plaisir, que nous souhaitons retrouver chaque jour de chasse comme de préparation de chasse.

Dans le cadre du renouvellement de votre équipe et de votre politique fédérale, nous avons proposé de réfléchir aux simplifications nécessaires pour la Fédération comme pour les chasseurs. Nous essayons de trouver les pistes de simplification de notre fonctionnement administratif pour mieux vous accompagner sur le fonctionnement technique.

Bien entendu, tout changement aura ses petites contraintes mais au final vous vous y retrouverez.

Au niveau du **petit gibier**, le **lièvre** se porte bien. Aidé par la baisse des populations de renards, liée à la gale sarcoptique, les Indices Kilométriques d'Abondance sont en nette hausse sur la quasi-intégralité du département, atteignant en moyenne 3.50 lièvres vus par kilomètre éclairé cette année. J'en profite pour remercier les nombreux bénévoles qui nous aident à réaliser ces comptages ; 113 circuits cette année, 2 174 kilomètres parcourus deux fois. Profitez de ces indices particulièrement intéressants pour passer au plan de chasse qui permet une gestion plus libre de l'espèce.

Au niveau du **faisan**, l'implication de la Fédération continue sur les secteurs en gestion. 45 500 ha de plans de chasse, 2 615 coqs chanteurs recensés, une mobilisation sans faille des nombreux bénévoles pour les comptages et le travail sur le terrain. Quelle espèce ! Elle mérite d'aller plus loin. C'est en ce sens que nous avons lancé cette année, dans le cadre du financement de l'écocontribution, un programme de suivi de la reproduction du faisan sur le GIC de Montmuran. 30 faisans équipés de balises GPS que je vous invite à suivre sur notre compte Facebook. Les enseignements seront sans nul doute importants : sites de reproduction, couverts d'élevage des jeunes, causes de mortalités, nous en attendons beaucoup. Nous en tirerons aussi l'essence même. Nous entendons, sur les secteurs en gestion, les problématiques de dispersions. Nous voyons comment le faisan est aujourd'hui l'espèce de petit gibier qui augmente partout. Ne laissons pas passer le train pour cette espèce ! Profitez de nos aides en place pour engager un programme de repeuplement. Adossez-vous sur l'expérience des secteurs en gestion pour chasser un oiseau qui, sauvage, est un vrai oiseau de chasse. Nicolas vous en parlera tout à l'heure.

Je ne saurais parler petit gibier sans faire un léger laïus sur le **lapin de garenne**. Les maladies qui s'acharnent sur l'espèce découragent les plus férus d'entre nous.

Pour autant, nous ne pouvons imaginer que cette situation perdure. Les recherches nationales basées sur la génétique laissent envisager que certains individus soient plus résistants que d'autres, la sélection naturelle permettra peut-être de pouvoir le rechasser dans un futur proche. C'est en tout cas un vœu que je pense partager avec nombre d'entre vous.

Si les chasseurs de migrateurs se font toujours discrets, nous n'en oublions pas l'importance. Le **pigeon ramier** reste largement le premier gibier du département avec 102 269 pigeons prélevés. La chasse à la hutte en baie du Mont Saint Michel a connu une saison elle aussi record avec 5 336 prélèvements, dont 3 426 sarcelles d'hiver en chasse de nuit. Preuve s'il en est besoin que notre département est situé sur un axe migratoire important.

Il est aussi une zone d'hivernage, notamment pour la **bécasse des bois**. Pour cette espèce emblématique, l'application ChassAdapt prend de l'ampleur, remplaçant progressivement le carnet bécasse pour les plus connectés d'entre nous.

Avec 967 bécasses prélevées déclarées sur ChassAdapt, nous atteignons les 15 % de bécasses inscrites sur l'outil.

La FNC souhaite s'engager davantage dans le suivi des migrateurs, avec le programme AéroRad, des radars qui comptent les oiseaux et sont disposés sur les principales zones de passages. Nous espérons bien qu'un des nouveaux radars promis soit installé dans le département.

Car oui, il nous faut des données pour nous défendre : pour défendre **l'ouverture de la vénerie sous terre du blaireau**, attaquée chaque année par nos opposants, comme pour défendre **l'évolution des dates de chasse des migrateurs**. Les premiers scientifiques de la chasse sont là, devant moi, vous êtes un réseau dense, indispensable à la collecte des données et vous vous devez de répondre aux sollicitations de vos associations sur les prélèvements, les ailes, les analyses de mortalités...

Sans données, nos opposants n'auront de cesse de nous attaquer et de réduire nos activités. Regardez ce qu'ils proposent : le dimanche sans chasse, l'interdiction du plomb, ... tout cela sans autre justification que de nous priver de notre loisir.

Et pourtant, nous faisons les choses bien. Notre vitrine du **Marais Noir de Saint Coulban** en est sans doute la plus belle illustration vis-à-vis du grand public : il faut du courage pour restaurer du marais, des milliers d'oiseaux en hivernage, une biodiversité hors norme... Qui peut douter de notre capacité à agir ? Saint Coulban, c'est chez vous mes amis, n'hésitez pas à le revendiquer.

La situation est bien différente lorsqu'il s'agit d'agir sur la **forêt de la Corbière**, propriété du département. Pour tout vous avouer, nous avons été très surpris de cette proposition du Conseil Départemental : prendre en charge la gestion cynégétique d'une de leur forêt. Mais, la gestion cynégétique ce n'est pas que la chasse, loin de là. Si au cours de ces premiers mois nous avons presque dû nous contenter de courir après le plan de chasse, nous souhaitons que l'avenir soit tout autre et que la forêt de la Corbière devienne le pendant forestier du Marais Noir de Saint Coulban : un support pédagogique pour nos chasseurs, mais aussi pour le grand public, et une zone de

démonstration des atouts de la gestion forestière pour la biodiversité. C'est un défi que nous lance le Département dans ce partenariat et nous y répondrons.

Autre défi, celui de **l'amélioration de l'espace agricole**. Nous souhaitons accompagner les agriculteurs pour l'amélioration de la biodiversité en espace agricole. Nous avons des solutions et des exemples à vous proposer. C'est tout le sens de notre engagement dans le programme **Bretagne Biodiversité Agriculture** porté par la Fédération Régionale des chasseurs et financé par l'écocontribution. C'est aussi le sens de notre prise de responsabilité dans la nouvelle association Carabes et Canopée qui doit faire le lien entre les agriculteurs et les écologues pour le montage de dossiers de paiements pour services environnementaux. Nos amis agriculteurs et nos amis forestiers doivent le savoir, nous allons tout faire pour gérer au mieux les problématiques de dégâts de grand gibier, mais nous avons absolument besoin d'eux pour améliorer la biodiversité et la situation du petit gibier. Notre patrimoine rural commun doit faire sens.

Voyez-vous, les défis sont nombreux et les enjeux sont clairement identifiés : tout faire pour la pérennité de la chasse.

Je vous remercie de votre attention.